



PAROLE
Frédéric Roy,
boulangier à Nice
et membre du
« collectif pour
la survie des
boulangeries et
de l'artisanat ».

lire page 3

100% public

Reprenons la maîtrise de l'énergie
N°5 - Avril 2024

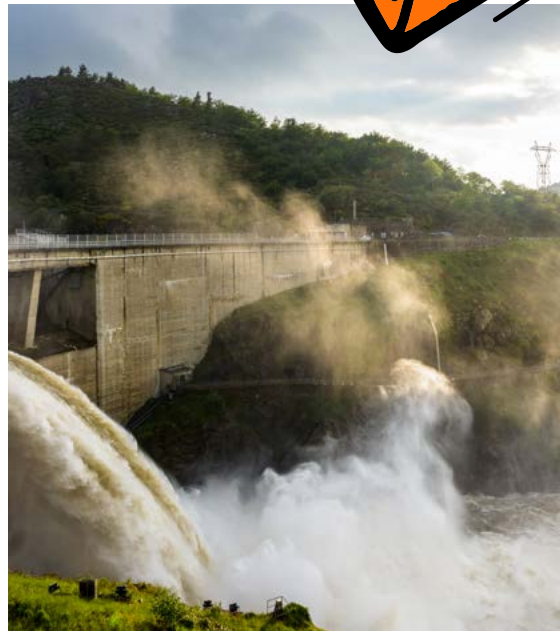
DÉFI PUBLIC N°1 FAIRE BAISSER VOTRE FACTURE



Passoires
thermiques,
vite un plan



lire page 8



lire page 16

L'eau, ressource vitale et source d'énergie

**et
aussi**

Précarité
énergétique, un
tableau alarmant.
(page 5)

Comment l'Europe
libérale a fait
grimper les prix.
(page 6)

Rénovation : gare
aux arnaques.
(page 11)

Et si on rouvrait
les agences
locales pour vous
accompagner ?
(page 12)

Droit au logement,
droit à l'énergie,
un même combat !
(page 14)

ÉNERGIE, LE JUSTE PRIX

Faire baisser les factures, c'est possible !

Et si on calculait des tarifs basés sur les coûts réels ? Cette démarche implique de sortir des logiques de marché qui ont ouvert les vannes de la spéculation. Elle permettrait de faire baisser dès maintenant les factures de 25 %. On vous explique.

La crise énergétique a durement frappé les entreprises et les ménages français. Des centaines de milliers de familles ont vu leurs factures de gaz et d'électricité exploser en 2021, 2022 et 2023 à la sortie de la crise de Covid et au moment de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ce choc a mis en évidence la volatilité du marché de l'énergie, ses fragilités face à des événements que nous ne maîtrisons pas. En l'état actuel,



CHIFFRES ÉCLAIRANTS

79% des Français déclarent avoir restreint le chauffage pour ne pas avoir de factures trop élevées.

35 milliards, c'est ce qu'a coûté aux finances publiques le bouclier fiscal, afin d'éviter une augmentation des factures de 100% durant la crise.

41% c'est l'augmentation des factures des particuliers et des petites entreprises en cumulé depuis février 2022.

les usagers ne bénéficient que de peu de sécurité. En France, le gouvernement avait mis en place un bouclier tarifaire qui a pris fin, avec pour conséquence une nouvelle augmentation des factures d'électricité. Depuis le 1^{er} février, les ménages français voient leurs factures augmenter à nouveau d'un peu moins de 10 % avec le rétablissement d'une taxe, réduite à son minimum pour limiter les effets de l'envolée des tarifs de l'électricité. Pourtant, cette situation n'a rien d'inéluctable. Elle est la résultante de choix politiques qui ont ouvert le marché de l'énergie français à la concurrence, et l'ont ainsi exposé à la volatilité de la spéculation. « La hausse des tarifs est en cours depuis vingt ans », dénonce ainsi Gwenaël Plagne, dirigeant de la FNME-CGT. « Elle s'est accélérée ces deux dernières années » en raison notamment des effets de la loi NOME votée en 2010. Ce texte a mis en œuvre dès 2011 l'obligation de fixer les tarifs régulés

de l'électricité au-dessus de ceux du marché. Pour le gaz, il n'y a plus de tarifs réglementés depuis juillet 2023... En outre, le prix de l'électricité est aujourd'hui calculé en fonction du prix du gaz.

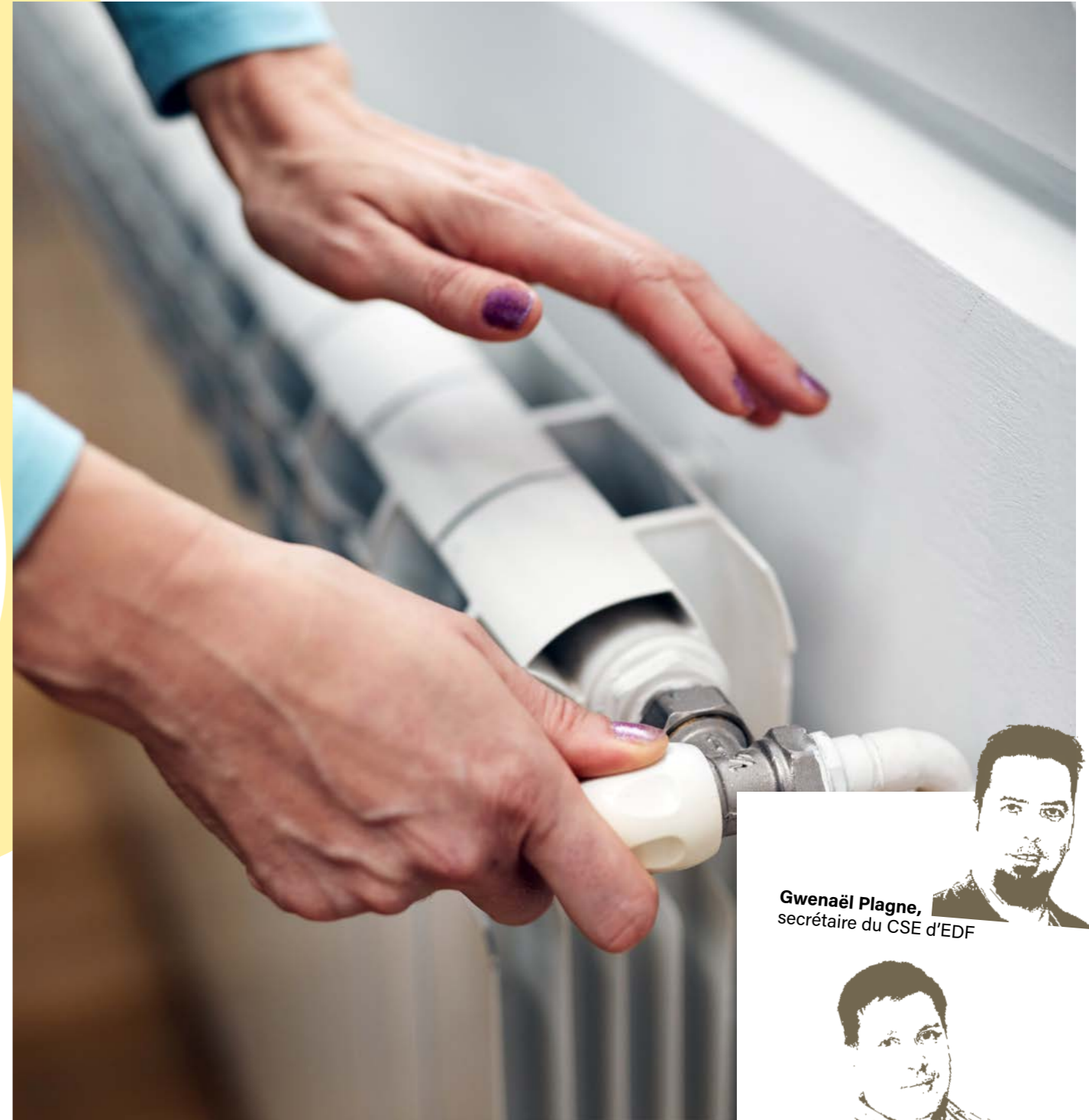
Construire un prix juste

Or, il est possible de faire baisser les factures. Comment ? « En revenant à des tarifs calculés par rapport à des coûts réels de production, de stockage, de transport, de distribution et de commercialisation, à l'inverse du système actuel qui ne reflète plus que l'état du marché », explique Julien Lambert, dirigeant fédéral et responsable des enjeux industriels à la FNME-CGT. « Ce n'est pas une approche de marché. Il s'agit de regarder les coûts de chaque énergie dans le cadre d'un mix énergétique et de construire ensuite un prix juste ». Celui-ci permettrait de faire baisser les factures de 25 à 30 %

La France dispose d'un atout parmi ses outils de production : un parc nucléaire et hydraulique qui permet de produire une grande partie de l'électricité sans être soumis aux aléas des cours des énergies fossiles, et sans émissions de gaz à effet de serre. Pour le gaz, le calcul est différent mais l'objectif est le même. Thomas Dutel, élu au comité social et économique central de GRDF, rappelle que la France est contrainte d'acheter son gaz sur le marché mondial. « Il faut donc pouvoir le transporter et le stocker de façon à l'acheter lorsque les prix sont bas, et le distribuer ensuite, en cas de grand froid par exemple ». Il serait ainsi revendu à des tarifs régulés, pour les particuliers comme pour les professionnels, et protégés des opérations de spéculation en cas de pics de consommation.

Retour aux tarifs réglementés

Mais pour sécuriser les prix et la distribution de l'énergie en France, il faut aussi se doter d'un



Gwenaël Plagne, secrétaire du CSE d'EDF

Julien Lambert, dirigeant fédéral et responsable des enjeux industriels à la FNME-CGT

Thomas Dutel, élu au comité social et économique central de GRDF

outil essentiel : un véritable service public à l'échelle nationale. Dans un pays qui compte 12 millions de personnes en situation de précarité énergétique, Gwenaël Plagne rappelle que « l'électricité est un bien vital ». « Il faut renationaliser, et pas seulement EDF, précise Julien Lambert. Il faut racheter tous les producteurs. Les tarifs sont en lien avec la question du monopole public. » La CGT n'est d'ailleurs pas seule à prôner la nationalisation. Deux députés, le socialiste Philippe Brun et le communiste Sébastien

Jumel, portent un projet de loi en ce sens concernant EDF. « On a élaboré une véritable loi de réappropriation politique », martèle Sébastien Jumel alors que le texte a été voté à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 29 février. Elle prévoit notamment « l'incessibilité des actions du capital d'EDF dont l'État est propriétaire à 100 % », la protégeant d'un démantèlement, « le retour aux tarifs réglementés pour tous, ménages comme entreprises. C'est une première marche vers une vraie loi de nationalisation », ajoute le député.

vite dit

le fake



Grâce à la concurrence, c'est moins cher

Depuis vingt ans d'ouverture à la concurrence, on nous sert le même argument : grâce au marché, les prix vont baisser. « La seule raison de la hausse actuelle, c'est la concurrence », pointe au contraire Gwenaël Plagne. « En ouvrant à la concurrence, on a rajouté des intermédiaires qui sont les fournisseurs alternatifs, et qui spéculent ». Ces derniers achètent en effet de l'électricité à bas prix au détriment d'EDF, contrainte de leur vendre une partie de sa production à prix cassés, puis le revendent au prix fort en fonction de la demande. Le dirigeant syndical compare avec les circuits courts en agriculture. « Pour l'énergie, c'est la même chose. Si on veut faire baisser les prix, il faut écarter les intermédiaires ». Et sortir ainsi des logiques de marché.

C'est dit!



« Le marché, ça ne fonctionne pas, parce que l'ouverture à la concurrence se fait avec des contraintes de service public qui ne pèsent que sur l'opérateur historique. On a permis à des marchands de soleil d'acheter de l'énergie parce qu'ils ont de l'argent. Ils l'achètent à des coûts en dessous du marché, et le revendent très haut parce que les prix sont alignés sur ceux du gaz. Ce qui est vrai dans

le domaine de l'énergie est vrai dans tous les domaines.

Le combat exemplaire mené par les électriciens et gaziers n'est pas un combat corporatiste, mais un combat pour la nation, pour sa souveraineté. Retrouver des tarifs réglementés, c'est vital pour les consommateurs, mais aussi pour l'économie réelle. La compétitivité de notre industrie réside aussi dans le coût de l'énergie. Il augmente les coûts de production. Dans la coalition des luttes, le combat sur la question énergétique est central. »

Sébastien Jumel, député PCF de Seine-Maritime

KWH

Le kilowattheure, c'est l'unité de mesure du compteur électrique à la maison. Chaque ménage a en moyenne une consommation annuelle de 4 862 kWh environ. Une ville d'un million d'habitants consomme une puissance électrique de 1 gigawatt (ce qui correspond à une consommation d'électricité de 1 kWh par heure et par habitant).

Sur le compteur, la consommation de gaz est indiquée en mètres cubes (m3), alors qu'elle est notée en watts-heures (wH) sur les factures. Quelle est la différence ?

Le mètre cube mesure le volume de gaz passé dans les canalisations, tandis que le watt-heure correspond à la puissance énergétique. C'est pourquoi le kilowatt-heure (kWh) est utilisé pour facturer le gaz et faire des bilans énergétiques.

Précarité énergétique, un tableau

ALARMANT

En France, près de 12 millions de personnes souffriraient de précarité énergétique, soit 18 % de la population. 79 % des Français auraient même, selon la Fondation Abbé-Pierre, « adopté un comportement de privation en 2023 ».

La précarité énergétique touche les ménages qui « éprouvent dans leur logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'habitat* ». L'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) a défini le taux d'effort énergétique (TEE) comme principal indicateur. Ce taux d'effort mesure la part des dépenses d'énergie pour le logement par rapport à l'ensemble des dépenses des ménages. D'autres indicateurs existent, en particulier celui du « froid ressenti », quand des ménages s'imposent des restrictions de chauffage afin de réduire leurs factures.

Sources :
(1) Médiateur national de l'énergie, 2023.
(2) Ministère de la Transition énergétique, 2023.
* précarité énergétique selon la loi du 12 juillet 2010

Les chiffres clés

26 % des Français déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2021-2022, pendant au moins 24 heures.⁽¹⁾

42 % d'entre eux déclarent que la raison est financière.⁽¹⁾

79 % des Français déclarent avoir restreint le chauffage chez eux pour ne pas avoir de factures trop élevées.⁽¹⁾

11,9 % des Français les plus modestes ont dépensé plus de 8 % de leurs revenus pour payer les factures énergétiques de leur logement en 2021.⁽²⁾



Je suis pour la re-création d'un service public de l'énergie, ça marchait mieux !

Frédéric Roy, boulanger à Nice et membre du « collectif pour la survie des boulangeries et de l'artisanat »

Ma facture d'énergie a été multipliée par trois une fois les aides réduites. J'aurais pu créer un emploi à la vente, et je ne pourrai pas. J'ai du matériel à changer que j'entretiens pour l'instant jusqu'à ce qu'il tombe en panne. J'ai des collègues qui ont mis la clé sous la porte. On a vu que la loi Brun-Jumel est passée au Sénat. On compte sur la deuxième lecture à l'Assemblée pour repasser aux tarifs bleus, parce que pour

l'instant le gouvernement nous demande juste de moins consommer, ce qui est impossible. Il faudra qu'on se bouge avec le collectif pour que le gouvernement ne tarde pas à la mettre en place. Je suis pour la re-création d'un service public de l'énergie, ça marchait mieux ! À quoi bon avoir des centrales nucléaires si c'est pour que nous payions ensuite cinq ou six fois plus cher ? C'est à cause des marges des « producteurs de factures ». Nous devons revenir à un prix de l'électricité en rapport avec les coûts de production ».

Comment l'Europe libérale a fait grimper les prix

L'organisation du marché européen de l'énergie a conduit à la hausse des prix, à la dégradation des outils de production et de distribution de l'énergie. En plus, il a enrichi les spéculateurs au détriment des ménages et des entreprises.



La « concurrence libre et non faussée » limite la possibilité d'une intervention sur les prix.

« **S**'il faut tirer un bilan de la libéralisation du marché de l'énergie en France, commençée il y a plus de vingt ans, il est clairement négatif. Pour les usagers bien sûr, les fournisseurs alternatifs ayant par contre réalisé de bonnes opérations financières. La libéralisation a abouti à une hausse des prix et à une absence d'investissements dans les moyens de production », regrette la députée européenne (FI) Marina Mesure. « Aujourd'hui, le prix de l'électricité est indexé sur le mode de production le plus cher, en général le gaz. Avec un résultat, c'est que l'on peut produire avec une centrale à un coût de 2 euros le mégawattheure, et le revendre sur le marché à 500 euros ».

Développement anarchique

En France, le gaz ne représente pourtant que 6% de la production dans le mix électrique. « La directive européenne de 1996, transposée en France dans les années 2000, avait un objectif affiché : sécuriser les approvisionnements en France et en Europe », se souvient Jean-Louis Bricout, député LIOT de l'Aisne. « On ne peut pas dire que ce soit un bilan positif », constate-t-il aujourd'hui. En effet, la libéralisation a conduit à la dégradation des infrastructures, notamment dans le parc nucléaire, au développement anarchique des énergies renouvelables, à « une spéculation sur les prix lors des renouvellements de contrats y compris chez les particuliers », note également le député.

COMMENT L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL ONT DÉROGÉ AU MARCHÉ EUROPÉEN ?

La péninsule Ibérique a obtenu le feu vert de la Commission européenne pour plafonner les prix du gaz pour la production d'électricité. Bruxelles a reconnu des circonstances particulières à l'Espagne et au Portugal, situés géographiquement à la périphérie de l'Union européenne et disposant ainsi d'interconnexions limitées. En revanche, cette dérogation est temporaire. Elle pourra être remise en question ou ajustée en fonction de l'évolution du marché et des prix de l'énergie.

C'est dit!



« Avec l'ARENH, on a inventé les fournisseurs alternatifs, qui ne sont rien d'autre que des facturateurs. Ils ne produisent rien, ne distribuent rien. Ils achètent de l'électricité à bas coût à EDF pour la revendre plus chère. On a ajouté des intermédiaires qui prennent leur marge et on a fait croire aux usagers que les prix allaient baisser. EDF a l'obligation de vendre un quart (en réalité un tiers) de son électricité à un prix fixé à 42 €/MWh, sous-évalué. Il aurait dû être réévalué chaque année. Il ne l'a jamais été. Les fournisseurs alternatifs le revendent... Avec la crise que nous avons traversée, les prix ont bondi, et les marges avec. Les usagers trinquent deux fois : à cause du prix qui explose et, en tant que contribuable, avec le bouclier tarifaire décidé par l'État. La fin de l'ARENH mettra toute la production nucléaire à disposition des fournisseurs. Le prix sera révisé, mais l'acteur alternatif fera toujours de la marge en augmentant les prix. On a créé des requins : démarchage agressif, publicités mensongères, création de courtiers... C'est un système qui joue avec la vie des gens parce que pour vivre, on a besoin d'énergie. **Proposons un autre modèle : on peut fournir de l'électricité à condition d'en produire. Je pense qu'il faut en finir avec ces fournisseurs alternatifs et nationaliser Engie, EDF et Total Energie dans un groupe public unique. »**

Fabien Gay,
Sénateur communiste de Seine-Saint-Denis



« Lorsque les premiers fournisseurs alternatifs sont arrivés sur le marché, ils proposaient des prix attractifs. Ça se passe toujours comme ça. C'était pour prendre des parts de marché. Lorsqu'on a ouvert le marché des télécoms, ça s'est passé de la même façon. Ensuite, les plus gros se mettent d'accord entre eux et les prix remontent ».

Jean-Louis Bricout,
député LIOT de l'Aisne



« Il faut avoir un gouvernement prêt à mener le rapport de forces. Ou une autre majorité au parlement européen. La France est la deuxième économie d'Europe, elle a donc un poids politique. Or, sur les tarifs réglementés, ils ne se sont pas battus. C'est une mesure transitoire. Les tarifs réglementés doivent s'arrêter en 2025. Lors des négociations sur la réforme du marché européen, la France aurait pu se battre pour les pérenniser. De ce fait, il faudrait pour les maintenir que nous soyons à nouveau dans une situation catastrophique en 2025. En attendant, l'État n'aura plus totalement la main pour fixer ces tarifs ».

Marina Mesure,
députée européenne LFI

Selon l'Observatoire national de la rénovation énergétique, la France compte 6,6 millions de passoires thermiques. Cette situation accroît les difficultés des familles, déjà en proie à de fortes augmentations des factures d'énergie. Un plan national de rénovation de l'habitat est plus que jamais nécessaire.

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

passoires thermiques vite, un plan

Is laissent passer le froid et sont difficiles, voire impossibles, à chauffer au risque de voir la facture énergétique exploser plus encore. Toutes les études le démontrent. Les logements mal isolés sont particulièrement répandus en France. Derrière les statistiques et les constats se cache une réalité glaciale : celle de la précarité énergétique dont souffriraient près de 12 millions de personnes. pour pouvoir honorer leurs factures. En cause, les tarifs de l'énergie qui ne cessent de grimper mais aussi la vétusté des

habitations, dont le nombre est estimé à près de 6,6 millions. « *Quand on parle de rénovation énergétique, il faut ramener cela à un ensemble, souligne Christian Khalifa, président d'Indecosa-CGT qui défend les droits des consommateurs. On parle de la dégradation du logement dans son intégralité. Ce ne sont pas juste des fenêtres en mauvais état qui en feraient des passoires, mais ce sont aussi les installations électriques, des compteurs obsolètes dans des cages d'escalier... Tout cela contribue à altérer les conditions de vie. Cela concerne tous les logements. Cela touche aussi bien le pavillon d'un retraité avec une petite pension qu'un appartement dans le secteur privé ou d'un bailleur social.* »

Besoins humains vs rentabilité

La prise en compte par les pouvoirs publics de la problématique des logements énergivores est récente. L'ampleur du phénomène semble imposer une réponse adaptée, à la hauteur de l'enjeu. « *Il faut une volonté politique*

qui débouche sur un grand plan public de rénovation des logements, assure Christian Khalifa. Comme se nourrir et se loger, l'accès à l'énergie est un bien essentiel. C'est là que l'État doit mettre toutes ses forces en priorité. On a des populations qui souffrent. C'est une volonté politique que de décider de mettre le paquet sur cette question de l'accès à l'énergie et ce, sur le long terme. »

Si la rénovation et l'isolation des bâtiments apparaissent nécessaires, François Carlier, délégué général de l'association de consommateurs Consommation, logement et cadre de vie (CLCV), considère lui aussi qu'il faut bâtir un plan d'action, mais en établissant des priorités. « *Le débat public s'est beaucoup focalisé sur les travaux d'isolation, explique-t-il. On ne peut qu'y être favorable, mais ce sont des opérations souvent très coûteuses et techniquement compliquées. Et il faut être propriétaire pour pouvoir les mener. Il y a parfois des choses plus évidentes comme un changement d'équipement. Le simple fait de passer d'un vieux système de chauffage à un autre plus neuf*

et plus moderne permet déjà de chauffer mieux et de faire des économies. Ce type de démarche est une première étape à la portée des gens, qu'ils soient décideurs ou qu'ils doivent convaincre un propriétaire d'intervenir à ce niveau avant de refaire un appartement entièrement. »

Avec l'avis des habitants

La mise en place d'un grand chantier de rénovation des passoires thermiques ne doit pas, pour autant, se mettre en place sans l'avis des habitants. « *Il ne suffit pas de faire un grand plan, dans un bureau. Il faut interroger les populations et construire les projets avec elles, enchérit Christian Khalifa. J'ai souvenir que, dans le Cher, un important bailleur social avait décidé de faire la rénovation de ses immeubles, les cages d'escalier, la peinture des façades... Nous avons rencontré les locataires qui souhaitaient d'autres types de travaux, en restant dans le même budget. Ils souhaitaient en priorité le remplacement des fenêtres. On a réussi à obtenir une rénova-*

tion conforme à l'attente des habitants et le gain pour eux a été immédiat. » L'urgence de débloquer des moyens pour accompagner les propriétaires dans l'amélioration de la performance énergétique de leur logement est indéniable. « *Cela ne peut se faire que sur la base des besoins humains et pas sur une question de rentabilité* », précise-t-il.



Christian Khalifa, président d'Indecosa-CGT



François Carlier, délégué général de l'association de consommateurs Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)

Solution

« Il ne suffit pas de faire un grand plan, dans un bureau. Il faut interroger les populations et construire les projets avec elles »



TROIS SUJETS QUI PIQUENT

RÉTABLIR LE BOUCLIER TARIFAIRE

Les tarifs ont explosé depuis le début de la crise énergétique, laissant place à une crise sociale. « Quand on n'arrive plus à se chauffer, quand on n'arrive plus à régler ses factures, on est en grande difficulté, rappelle Christian Khalifa. Certains vont payer leurs factures, mais ils n'auront plus les moyens de se soigner, de payer leur mutuelle ou de faire leurs courses. On contraint les gens à faire un choix financier entre se chauffer et se soigner par exemple. D'autres vont utiliser des instruments de chauffage d'appoint qui sont souvent dangereux. »

La poursuite des augmentations soulève de nouvelles inquiétudes. « Ces dernières hausses ont fait sauter le bouclier tarifaire et les gens les prennent de plein fouet, alerte François Carlier, délégué général de la CLCV. C'est d'autant plus incompréhensible

CERTAINS VONT PAYER LEURS FACTURES MAIS ILS N'AURONT PLUS LES MOYENS DE SE SOIGNER, DE PAYER LEUR MUTUELLE OU DE FAIRE LEURS COURSES.

pour eux qu'on entend que les coûts de production baissent alors que leur facture augmente encore plus fortement. Mais maintenant, ça devient très dur et ça commence à faire mal. Le sujet des tarifs réglementés doit être abordé pour EDF en cessant de prendre des mesures pour faire vivre la concurrence. Cela nécessiterait des ajustements européens, mais la solution, c'est le service public et le coût raisonnable du service public. »

RÉNOVATION GARE AUX ARNAQUES

Sur Internet, les offres de rénovation à 1 € pullulent. L'État a fait évoluer son accompagnement, mettant fin à cette disposition, mais de nombreuses arnaques demeurent. « Il y a des gens qui se font avoir tous les jours parce qu'il y a des subventions mais pas de contrôle de la manière dont elles sont utilisées, souligne Christian Khalifa. De nombreuses entreprises du bâtiment se sont engouffrées dans cet effet d'aubaine. Un grand bailleur qui a des centaines de logements peut travailler avec de grandes entreprises du bâtiment, reconnues pour leur sérieux. Mais un particulier, qui a un petit pavillon, qui doit faire une rénovation et doit trouver des artisans, seul, peut ne pas s'y retrouver et être en difficulté pour choisir celui qui travaillera bien en pratiquant des prix acceptables. Quand on s'engage dans une rénovation, on doit pouvoir être accompagné en proximité avec un interlocuteur qui nous guide et peut permettre d'éviter les pièges et les litiges. »

QUAND ON S'ENGAGE DANS UNE RÉNOVATION, ON DOIT POUVOIR ÊTRE ACCOMPAGNÉ EN PROXIMITÉ AVEC UN INTERLOCUTEUR QUI NOUS GUIDE ET PEUT PERMETTRE D'ÉVITER LES PIÈGES ET LES LITIGES.

EXCLURE LES PASSOIRES THERMIQUES ? LA FAUSSE BONNE IDÉE

La loi va progressivement interdire la location de logements énergivores. Dès le 1^{er} janvier 2025, les logements classés G, selon le diagnostic de performance énergétique qui doit obligatoirement être réalisé, ne pourront plus être loués. Suivront progressivement les logements classés F puis E. Une disposition qui, si elle est appliquée aveuglément, pourrait créer des effets pervers. « Dans les centres urbains et plus spécifiquement dans les zones tendues, retirer des biens du marché aurait forcément des conséquences très négatives sur l'offre de logements, prévient François Carlier, délégué général de la CLCV. Si ces mesures-là accentuent la tension locative, ce n'est pas possible.

LA LOI SUR LES DPE EST CONTRAIGNANTE. ELLE NE TIENT PAS COMPTE DES MOYENS DES PROPRIÉTAIRES. ON AURAIT PU DÉMARRER PAR LE LOGEMENT SOCIAL AVEC L'EXIGENCE QUE PLUS AUCUN APPARTEMENT NE SOIT NON CONFORME.

L'enjeu est trop important. Pour autant, il ne faut pas dramatiser l'impact car je me méfie des déclarations des propriétaires bailleurs qui peuvent surréagir à la mesure en disant qu'il n'y aura plus de logements à louer. Ces normes sont tout de même importantes pour garantir une qualité de logement aux Français. Il faudra mesurer à froid les effets mais garder le cap pour résorber la précarité énergétique. »

Christian Khalifa, président d'Indecosa-CGT, considère, quant à lui, cette mesure un peu brutale. « Certaines personnes qui ont de petits revenus ont investi dans un petit appartement qu'ils ont ouvert à la location pour pouvoir assurer leur retraite par exemple, confie-t-il. Et aujourd'hui, ils n'ont pas les moyens de procéder à la rénovation. La loi sur les DPE est contraignante. Elle ne tient pas compte des moyens des propriétaires. On aurait pu démarrer par le logement social avec l'exigence que plus aucun appartement soit non conforme. »

UN SERVICE PUBLIC PROCHE DE VOUS

rouvrons des agences locales

Le besoin d'un accompagnement humain au plus proche des habitants redevient nécessaire. La réouverture d'agences locales permettrait d'y répondre et d'accélérer la transition écologique.

On a supprimé les accueils physiques en considérant que dans 90 % des cas, les gens avaient une réponse adaptée et efficace. Mais pour les 10 % qui restent... Que fait-on ?

Rouvrir des agences impliquerait de recruter et de former le personnel. Si c'est pour envoyer le public sur des bornes numériques ou l'expédier parce qu'il faut faire du chiffre, ça n'a aucun intérêt.

Ne cherchez pas l'adresse d'EDF la plus proche de chez vous, il n'existe plus d'agences EDF physiques. Ce message est affiché, ostensiblement, sur le site Internet d'EDF dans l'espace réservé aux particuliers. Il y a dix ans, il en existait encore 110, réparties sur tout le territoire national. Estimant à l'époque que la grande majorité des usagers les avaient désertées, la direction avait décidé la fermeture de ces agences pour privilégier les démarches en ligne ou par téléphone. « On a supprimé les accueils physiques en considérant que dans 90 % des cas, les gens avaient une réponse adaptée et efficace. Mais pour les 10 % qui restent... Que fait-on ? » questionne Christian Khalifa, président d'Indecosa-CGT. Si on va vers le tout numérique, il n'y a plus de lien humain et les gens se retrouvent seuls. Même quand on pratique régulièrement l'informatique, certains sites sont très difficiles à utiliser. On se retrouve à discuter avec un robot. Imaginez celui qui n'est pas aguerri à l'utilisation de ces outils. Il se retrouve totalement démuné. »

Accès aux droits

Une part non négligeable de public en grande fragilité est ainsi laissée sur le bord de la route. « Les personnes âgées, les gens mal à l'aise avec la langue française ou à l'écrit, en difficulté face aux démarches techniques et administratives... », énumère François Carlier, directeur général de la CLCV. C'est important d'avoir affaire à quelqu'un devant soi, qui peut apporter une réponse à la carte, à qui on peut montrer des documents. C'est une population qui est en demande d'accompagnement dans un contexte où les difficultés ont augmenté. « La nécessité de faire marche arrière et de rouvrir des agences locales est au cœur de l'enjeu d'égalité d'accès aux droits. « C'est le rôle du service public, insiste Christian Khalifa. Rouvrir des agences impliquerait de recruter et de former le personnel. Si c'est pour envoyer le public sur des bornes numériques ou l'expédier parce qu'il faut faire du chiffre, ça n'a aucun intérêt. Quand on est usager, on doit aussi avoir la possibilité d'entrer en contact facilement avec un technicien, une personne formée et capable de répondre à une problématique précise. »

30%

C'est la proportion de Français qui déclarent souffrir des températures élevées l'été, à l'intérieur de leur logement en raison d'une mauvaise isolation, selon la Fondation Abbé-Pierre.

50%

C'est le taux d'augmentation du risque de mauvaise santé pour les personnes vivant dans des logements mal chauffés selon France Stratégie.



863 424

ménages ont subi une intervention d'un fournisseur d'énergie en 2022 à la suite d'impayés (10% de plus qu'en 2021), ce qui dénote une grande difficulté des ménages à payer leurs factures d'énergie.

DES LIEUX RESSOURCES POUR LA RÉNOVATION

Le défi de la rénovation énergétique des logements est immense. Mais si l'État a rassemblé l'ensemble des dispositifs accessibles aux propriétaires sur un même site Internet il y a deux ans (france-renov.gouv.fr), rares sont les propositions d'accompagnement humain. En rouvrant des agences locales, cette nouvelle mission pourrait en faire des lieux ressources pour les particuliers et apporterait un appui important à la nécessaire mise en place d'un grand plan de rénovation.

Mon bulletin
de vote,
mon mot à dire

Aux élections européennes comme à tous les scrutins à venir, utilisons notre bulletin de vote pour défendre le service public de l'énergie et reprendre la main sur nos factures !

DROIT AU LOGEMENT, DROIT À L'ÉNERGIE

un même COMBAT!

Quand il devient impossible de trouver un logement et qu'en plus les factures d'énergie grimpent, c'est l'alerte rouge sur le droit au logement. L'heure est au rassemblement pour faire du droit au logement et à l'énergie les premières armes anti-inflation et pauvreté.

C'est une double crise qui touche en premier lieu les plus modestes, les salariés, les précaires, ou encore les retraités aux petites pensions. Cette double crise, c'est celle du logement et de l'énergie. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 860 000 interventions pour impayés d'électricité en 2022, 330 000 personnes sans domicile fixe et seulement 82 000 logements HLM construits en 2023 alors qu'il en faudrait 300 000 !

Côté logement

La crise est historique et l'État en est le premier responsable. « La bombe sociale explose sous nos yeux, rappelle la fondation Abbé-Pierre dans son rapport sur le mal logement 2024, qui sort 70 ans tout juste après l'appel du fondateur d'Emmaüs. Aux difficultés d'accès au crédit et à la baisse des APL décidée en 2017, s'ajoute le désengagement de l'aide à la pierre, la ponction effectuée sur le budget des bailleurs sociaux avec la réduction de loyer de solidarité (RLS). L'attaque en règle menée contre le logement social conduit au démantèlement du secteur et l'a

réduit à la portion congrue de « filet de sécurité » pour les plus fragiles. En février encore, l'annonce de la remise en cause de la loi Solidarité renouvellement urbain (SRU) par le nouveau Premier ministre Gabriel Attal est vécue comme une catastrophe pour le logement social. L'État se défausse de ses responsabilités politiques et financières en décentralisant aux collectivités la compétence du logement. Sans oublier la stigmatisation et l'exclusion des ménages les plus pauvres, salarié·es ou sans emploi.

Côté énergie

on est également dans le rouge. Après la hausse record des deux dernières années, s'ajoute, depuis le 1^{er} février, la nouvelle augmentation du prix de l'électricité alors que le marché de l'électricité semble se stabiliser. Là encore, cette hausse est imputable au choix de la majorité de signer la sortie du bouclier tarifaire et de la faire payer aux contribuables. L'heure appelle une riposte d'envergure, où les luttes contre la défense du logement social convergent avec celles des salariés pour l'emploi et pour un service public de l'énergie.

9

propositions pour faire vivre le droit au logement

Zéro expulsion locative ;
Le réengagement de l'État dans les aides à la pierre permettant de relancer la construction de logements sociaux ;

La suppression du dispositif de la Réduction du loyer de solidarité (RLS) qui a privé les bailleurs sociaux de plus de 5,5 milliards d'euros ;

Le retour à un taux de TVA à 5,5 % pour les travaux de rénovation et de réhabilitation ;

Le blocage des loyers dans le logement social ;

Un moratoire sur l'augmentation des charges ;

L'abrogation du dispositif « la 3^e ligne » qui permet au bailleur de facturer au locataire une partie de la rénovation thermique ;

Un tarif régulé de l'énergie ;

Un plan d'ampleur de rénovation thermique des logements ;

La reconstruction d'un service public de l'énergie.

C'est dit!



Les luttes pour le pouvoir d'achat, le logement social et l'énergie ne peuvent être dissociées.

« Cette année encore, les loyers ont augmenté de 3,5 % (+ 7 % en 2 ans) tandis que les charges ont explosé sous le coup des prix de l'énergie. La réforme de l'assurance chômage et celle des retraites va aussi dégrader les salaires et les pensions. La lutte pour le pouvoir d'achat ne peut plus être dissociée de celle du droit à un logement abordable et de qualité ou de celle de l'énergie. **Les relations tissées avec la FNME-CGT autour de l'exigence d'un service public de l'énergie avec une tarification sociale sont emblématiques du type de coopérations que nous devons développer.** »

Eddie Jacquemart,
président de la CNL
(Confédération nationale du logement)



Les bailleurs comme les habitant·es sont impactés par le prix de l'énergie.

« IDF habitat est un bailleur qui s'est toujours positionné en faveur du logement social. Celui-ci est menacé de toutes parts, que ce soit par l'augmentation des taxes, la baisse des financements ou encore par certains élus locaux hostiles à son existence. De plus, les bailleurs comme les habitant·es et les salarié·es sont impactés douloureusement par le prix de l'énergie. **La seule solution pour sortir par le haut de cette situation est de sortir l'énergie du marché en reconstruisant un pôle public.** »

Jean-Jacques Guignard,
Président IDF Habitat (Bailleur social)

HYDRO-ÉLECTRICITÉ

L'eau

ressource vitale et source d'énergie

Les installations hydroélectriques produisent une énergie renouvelable, décarbonée et stockable. Elles gèrent l'essentiel des ressources en eau de surface. Elles doivent rester un bien commun au service de l'intérêt général.

Eau et électricité ne font pas bon ménage, dit-on. Et leur rencontre fortuite est un danger pour les appareils et pour nos corps. Pourtant, avec les mouvements de l'eau, avec sa force, on peut produire de l'électricité. Grâce à ses massifs montagneux, ses fleuves, ses rivières, ses torrents, la France métropolitaine possède l'un des plus grands parcs hydroélectriques en Europe (25,9 gigawatts, soit 20 % de la puissance électrique installée). D'une année sur l'autre, la production effective varie (selon les conditions hydrologiques). Ces dernières années, elle a représenté environ 11 % à 12 % de la production électrique annuelle. L'hydroélectricité est ainsi la deuxième source de production d'électricité en France, derrière le nucléaire, et la première source d'énergie renouvelable (53 % du renouvelable). C'est aussi la source d'énergie la plus décarbonée, avec très peu d'émissions de CO₂ de l'amont à l'aval de la production.

Démarrage rapide

De plus, les aménagements hydroélectriques – barrages et centrales – sont un formidable atout pour sécuriser le réseau et équilibrer à tout moment l'offre et la demande d'électricité. « C'est un peu la clé de voûte du système énergétique », estime Fabrice Coudour, secrétaire général adjoint de la FNME-CGT. « Les centrales hydrauliques peuvent en effet démarrer très rapidement, puis s'arrêter très rapidement, selon les besoins. Et grâce aux barrages-réservoirs et aux stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), on peut stocker l'eau, donc de fait stocker de l'électricité. »



Charles-Antoine Gautier
délégué général de la Fédération nationale des collectivités concédantes de réseaux (FNCCR)



Fabrice Coudour,
secrétaire général adjoint de la FNME-CGT

Ces installations permettent ainsi d'injecter des puissances importantes sur le réseau pour faire face aux pics de consommation. Essentielle à la vie, l'eau a longtemps été considérée comme une ressource inépuisable, constamment renouvelée. Les épisodes de sécheresse liés au changement climatique ont montré à quel point ce bien commun, dont les usages sont multiples, doit être protégé et géré de façon rigoureuse et équitable. Or là encore, les aménagements hydroélectriques jouent un rôle essentiel. « En France, ces aménagements gèrent plus de 80 % des ressources en eau de surface »,

rappelle Fabrice Coudour. L'eau des barrages sert aussi, lorsque c'est nécessaire, à l'irrigation des cultures, aux activités touristiques et de loisirs au bord des retenues d'eau, à l'alimentation en eau potable de certaines villes comme Marseille, à la retenue du volume des crues ou au contraire au maintien d'un débit suffisant des fleuves en été, au refroidissement des centrales nucléaires...

Un bien essentiel

Ce partage de l'eau ne relève pas du bon vouloir des opérateurs historiques des installations hydroélectriques (EDF, la Compagnie nationale du Rhône, la Société

Ça coule de source

L'hydroélectricité est la deuxième source de production d'électricité en France, derrière le nucléaire, et la première source d'énergie renouvelable (53 % du renouvelable). C'est aussi la source d'énergie la plus décarbonée, avec très peu d'émissions de CO₂ de l'amont à l'aval de la production.

hydraulique du Midi, essentiellement). C'est le résultat de contrats passés avec l'État propriétaire des installations, et de concertations avec les collectivités territoriales et les Agences de l'eau.

« Les installations hydroélectriques sont un bien essentiel pour la nation », estime Fabrice Coudour. Or depuis la fin des années 1990, par une suite de directives, l'Union européenne a décidé d'ouvrir à la concurrence le marché de l'électricité, fourniture et production. Et donc les concessions des installations hydroélectriques, lorsque celles-ci arrivent à leur terme. De nombreux candidats étrangers ou français, comme Total, sont en embuscade, attirés par la rentabilité financière de cette activité. Mais pas forcément soucieux de l'intérêt général !

Depuis 2006, la Commission européenne multiplie les mises en demeure contre la France pour qu'elle obtienne. Mais cela ne passe pas ! Comme la CGT, de nombreux élus et responsables politiques de tous bords s'opposent à la privatisation des barrages. La Fédération nationale des collectivités concédantes de réseaux (FNCCR), qui rassemble les collectivités territoriales et leurs établissements publics chargés de l'organisation et/ou de l'exploitation des services



Centrale hydroélectrique EDF d'Arthès (Tarn)

>|>|> publics en réseaux, souligne qu'il existe « d'autres modes de gestion pouvant constituer une alternative » à la mise en concurrence. « La loi (cf. art. L. 521-18 du code de l'énergie) permet notamment à l'État de créer une société d'économie mixte à opération unique pour l'aménagement et l'exploitation d'installations hydroélectriques, en prévoyant la possibilité pour les collectivités et leurs groupements, notamment les autorités organisatrices de la distribution d'énergie (syndicats/territoires d'énergie), d'en être actionnaire », précise son délégué général Charles-Antoine Gautier.

Petits arrangements

Le gouvernement semble multiplier les diversions. La dernière mouture du projet de loi sur la souveraineté énergétique ouvre ainsi la possibilité de réformer le régime des installations hydroélectriques par ordonnances. « Les discussions relatives aux concessions hydroélectriques devraient avoir lieu au Parlement », proteste la FNCCR. « Comme si l'on pouvait traiter ainsi un bien commun payé par les citoyens, en laissant place aux arrangements entre opérateurs et gouvernement ! », s'insurge de son côté Fabrice Coudour.

De plus, pour le syndicaliste, si les installations hydroélectriques étaient livrées au marché concurrentiel, ce serait un précédent dangereux : « demain, pourquoi pas les concessions des réseaux ? Des opérateurs privés, plutôt qu'Enedis et GRDF, mettraient la main sur les fils électriques et les tuyaux de gaz qui permettent d'alimenter chaque foyer et pourraient faire la pluie et le beau temps ! »

LES INSTALLATIONS HYDROELECTRIQUES : COMMENT ÇA TURBINE ?



Le plus souvent, une installation hydroélectrique est composée d'un barrage qui permet d'orienter l'eau vers une usine de production – et pour certains barrages de la stocker. Au sein de l'usine de production, l'eau met en mouvement une turbine reliée à un alternateur. Il existe plusieurs types d'installations :

- celles au fil de l'eau qui turbinent tout ou partie du débit d'un cours d'eau en continu ;
- celles par « éclusées » qui disposent d'une petite capacité de stockage (entre 2 heures et 400 heures de production) ;

- celles dites « centrales de lac » qui disposent d'une retenue plus importante. Ce sont des barrages de grande taille à l'aval des moyennes et hautes montagnes ;
- les « stations de transfert d'énergie par pompage » (STEP) qui permettent de stocker de l'énergie. Pendant les périodes de moindre consommation d'électricité, l'eau est pompée et stockée dans un réservoir. Elle est ensuite turbinée pendant les pics de consommation.

QUI EXPLOITE LES INSTALLATIONS HYDROELECTRIQUES EN FRANCE ?

Les grandes installations hydroélectriques sont la propriété de l'État qui les a nationalisées après la Seconde Guerre mondiale. Pour l'essentiel elles sont concédées à trois opérateurs : EDF qui exploite environ 80 % de la puissance installée.

La Compagnie nationale du Rhône (actionnaires : Engie, CDC, collectivités locales) qui exploite environ 14 % de la puissance installée. La Société hydraulique du Midi, filiale d'Engie, qui exploite environ 4 % de la puissance installée.

L'eau propriété publique !



© Pierre2777

Philippe Brun, député (PS) de l'Eure, a déposé fin 2022 une proposition de loi visant à nationaliser EDF et à empêcher son démantèlement. Parmi les objectifs du texte : empêcher la filialisation des concessions de barrages hydroélectriques, activité très rentable, puis leur privatisation.

Sur le sujet de l'ouverture à la concurrence des concessions de barrages hydroélectriques, la France est en infraction vis-à-vis de l'Union européenne. La montée au capital de l'État dans EDF, en juin dernier, a été présentée un peu fallacieusement par le gouvernement comme une option pour protéger nos barrages. Il avançait que les nouvelles concessions pourraient se faire en « quasi-régie », c'est-à-dire que même si l'État en confiait la gestion à une entreprise privée, il garderait le contrôle sur l'organisation et le fonctionnement du service public concédé. Mais aujourd'hui les discussions sont au point mort. La proposition de loi que j'ai présentée a été adoptée à l'Assemblée, puis au Sénat et a été adoptée le 29 février l'Assemblée en lecture définitive. Elle rend inaccessibles le capital d'EDF. Dans sa première version, le texte protégeait spécifiquement les barrages de la privatisation. Dans la version adoptée, EDF sera liée à un contrat avec l'État, avec notamment des obligations de production. Nous devons donc faire en sorte que l'activité hydroélec-

trique soit maintenue dans ce contrat. Nous devons nous opposer de toutes nos forces à ces velléités de mise en concurrence et de privatisation. C'est un enjeu de production et de propriété publique mais aussi un enjeu écologique et environnemental. Si on souhaite que la biodiversité, que l'équilibre d'un certain nombre de vallées soient garantis, il faut que le turbinage soit décidé par la puissance publique, et pas par je ne sais qui. »

Nous devons nous opposer de toutes nos forces à ces velléités de mise en concurrence et de privatisation. C'est un enjeu de production et de propriété publiques mais aussi un enjeu écologique et environnemental.



Centrale hydroélectrique EDF d'Arthès (Tarn)

LES PROPOSITIONS DE LA FNME-CGT

PAYER MOINS CHER, C'EST POSSIBLE !

La FNME-CGT calcule le juste prix en prenant en compte les coûts de production, de stockage, de transport, de distribution et d'investissements nécessaires.

Un grand service public de l'énergie permettrait l'encadrement des prix en évitant la multiplicité des intermédiaires qui empochent des bénéfices à chaque étape et font grimper la facture pour l'usager. De plus, la FNME-CGT considère que l'électricité et le gaz sont des biens de première nécessité et qu'ils devraient être soumis, à minima, à une TVA de 5,5 %, et non de 20 %.

Ce mode de calcul ferait baisser la facture !

L'électricité. Le kilowattheure est actuellement à 25 centimes. **Pour la FNME-CGT, le juste prix du kWh se situe autour de 17 centimes**, soit une réduction de 25 % (voire 30 % en comptant l'augmentation du 1^{er} février).

Le gaz. Le kilowattheure est actuellement à 11,54 centimes. **Pour la FNME-CGT, le juste prix du kWh gaz est à 9,53 centimes**, permettant de baisser la facture de 22 %.

Une telle réduction ramènerait les prix à leur niveau d'avant la crise. Sans oublier une TVA réduite et la péréquation tarifaire (le même prix pour tout le monde sur tout le territoire).

La FNME-CGT se base sur les chiffres diffusés par la Commission de régulation de l'énergie, la Cour des comptes et le gouvernement.

5,5%

La TVA, une question de volonté politique

Aujourd'hui, le taux de TVA de 5,5 % est appliqué sur les abonnements au gaz et à l'électricité mais pas sur la consommation. Pourquoi ? L'énergie à la maison est un bien de première nécessité, le taux de 5,5 % devrait être appliqué sur toute la facture, ce serait tout de suite un gain de près de 15 % pour les ménages.



CALCULEZ VOUS MÊME...

consommation électrique x 0,1948 €
consommation de gaz x 0,0953 €
= une facture au juste prix,
(TTC et abonnement inclus).

Qu'en pensez-vous ?

Reconstruire un service public du gaz

Avec la loi ouvrant le capital de GDF en 2004, c'est toute la filière gazière qui a été démantelée et financiarisée. Comme pour l'électricité, la FNME-CGT prône sa reconstruction et sa nationalisation au sein d'un établissement public industriel et commercial (EPIC), qui regrouperait non seulement les infrastructures, mais aussi la sécurité d'approvisionnement, la tarification, la relation avec les usagers... Ce futur EPIC pourrait également jouer un rôle central dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Une solution de financement

En France, la consommation d'électricité s'élève à 500 TWh. Sur son tarif de l'électricité, la FNME-CGT propose d'inclure :

> **Pour le service public de l'énergie, 1 centime par kWh** pour dégager une recette de 5 milliards d'euros qui permette d'investir dans les énergies renouvelables et la rénovation ;

> **Pour le plan national de l'habitat, 1 centime par kWh** c'est encore 5 milliards d'euros destinés à la rénovation thermique des bâtiments et à l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat.

2 centimes d'euros par kilowattheure, c'est 10 milliards d'euros pour l'avenir !

crise des prix de l'énergie

À l'automne 2023, une tribune publique de responsables politiques, syndicaux et associatifs appelait à la maîtrise publique du secteur de l'énergie, pour protéger le pouvoir d'achat des Français. en résumé

La France traverse depuis deux ans une crise majeure, avec une situation énergétique profondément dégradée. Dans ce contexte, le gouvernement a été contraint de prendre des mesures exceptionnelles pour freiner l'augmentation des prix, sans toutefois formuler des solutions durables pour assurer la stabilité des prix, la protection et la sécurité d'approvisionnement de tous les consommateurs : usagers particuliers, professionnels, associations, bailleurs sociaux, collectivités, industriels, artisans, PME...

La crise de l'énergie est la conséquence de la libéralisation du secteur. Si le risque d'un effondrement énergétique l'hiver dernier a obligé les institutions européennes et l'ensemble des États membres à consentir à une inflexion politique, le projet de réforme est insuffisant.

Des solutions existent pour remettre en cause le fonctionnement actuel du marché et revenir à un système où la puissance publique maîtrise sa production d'électricité et son prix de vente. Cela passe nécessairement par la sortie du marché européen de l'énergie, par un prix juste transparent et par la remise en place de tarifs régulés du gaz et de l'électricité.

La réforme du marché européen de l'électricité et la future loi de programmation Énergie-Climat doivent être l'occasion de protéger les Français et l'économie réelle de la hausse des prix de l'énergie, en réaffirmant que la régulation des prix est bonne pour le pouvoir d'achat comme pour les investissements.

Sans choix politiques courageux, les factures et la précarité ne feront qu'augmenter dans les mois et années à venir.

Les signataires

Sophie Binet, secrétaire générale de la confédération générale du travail (CGT) ;

Jean-Louis Bricout, député LIOT de l'Aisne ;

Philippe Brun, député PS de l'Eure ;

Alma Dufour, députée FI de Seine-Maritime ;

Jean-Jacques Guignard, président d'Île-de-France Habitat ;

Eddie Jacquemart, président de la Confédération nationale du logement (CNL) ;

Sébastien Jumel, député PCF de Seine-Maritime ;

Marina Mesure, députée européenne FI ;

Frédérique Roy, membre du « Collectif pour la survie des boulangeries et de l'artisanat » ;

Delphine Valentin, directrice Générale d'Île-de-France Habitat.



© Mutig-Iconovox



LE SERVICE PUBLIC
DE L'ÉNERGIE
**C'EST BON
POUR
LA FACTURE**

**RÉGULER LES TARIFS
ET BAISSER LES FACTURES
C'EST URGENT**



**LE SERVICE PUBLIC
EST UNE ÉNERGIE
D'AVENIR**



L'Énergie, un droit fondamental

la FNME-CGT préconise l'abaissement à 5,5 % de la TVA sur le prix de l'électricité et du gaz, comme pour tous les biens de première nécessité.

par
**Sébastien
Mènesplier**
Secrétaire
général de
la FNME-CGT



X : @Seb_Menesplier

Les questions énergétiques occupent une place importante dans la vie des citoyennes et des citoyens. L'augmentation des factures de près de 10 % au 1er février, après l'arrêt du « bouclier tarifaire », est perçue comme un coup de poignard dans le dos, alors que la France possède un mix énergétique et la production d'électricité décarbonée la moins chère d'Europe. Si les prix ne cessent d'augmenter depuis la libéralisation du secteur, c'est parce que les directives de l'Union européenne sont un obstacle à la souveraineté de la France au profit d'un marché concurrentiel. Le prix de l'électricité produite en France est indexé sur celui de l'électricité produite en Allemagne. Ce système génère des augmentations de facture et contribue à soutenir des choix catastrophiques de l'Allemagne, qui a notamment décidé d'arrêter sa production d'électricité nucléaire et de revenir au charbon, au gaz et au pétrole. D'autres solutions existent, à condition que la France reprenne la main sur ce système européen défaillant et non protecteur. L'État doit pouvoir rejeter certaines dispositions contraignantes, comme l'ont fait l'Espagne et le Portugal. Pour la FNME-CGT, toutes les règles ne doivent pas être dictées au niveau européen, en particulier celle sur l'énergie et son marché

de dupe. Chaque État membre doit retrouver une souveraineté dans sa politique énergétique. Pour y parvenir, la Fédération Nationale des Mines et de l'Énergie de la CGT porte l'exigence d'un grand service public de l'énergie pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux, relever les défis de l'efficacité et de la performance énergétique. Il s'adressera aux particuliers comme aux industriels et aux collectivités locales. Cette proximité garantira la mise en œuvre des politiques publiques, la gestion des subventions, les qualifications des intervenants et le contrôle des opérations. Le financement du service public, comme le mode de facturation, doivent être révisés par un retour à un coût déterminé par les coûts de production, les besoins d'investissement et de renouvellement des infrastructures. Ce financement doit aussi tenir compte des besoins de services de proximité pour les consommateurs. Enfin, la FNME-CGT préconise l'abaissement à 5,5 % de la TVA sur le prix de l'électricité et du gaz, comme pour tous les biens de première nécessité. Aussi, il est nécessaire de renforcer une solidarité pour que l'accès à l'énergie devienne un droit fondamental et constitutionnel.

Au sein de la CGT, la Fédération Nationale des Mines et de l'Énergie (FNME-CGT) est le syndicat majoritaire des 136 000 salariés et retraités des plus de 157 entreprises des industries électriques et gazières.

L'ouverture à la concurrence a débuté en 1999 et s'est achevée en 2007 pour l'ensemble du secteur de l'électricité et du gaz, mettant fin à l'entreprise nationalisée EDF/GDF.

Le bilan de ces 20 ans de dérégulation est catastrophique. La libéralisation du marché de l'énergie nuit gravement aux usagers comme aux salariés.

La FNME-CGT revendique un grand service public de l'Énergie défini dans son Programme progressiste de l'énergie (PPE), pour répondre aux enjeux écologiques et sociaux et garantir notre souveraineté, tout en faisant baisser la facture des usagers (particuliers, entreprises, collectivités...).

SOUTENEZ LA FNME-CGT DANS SON ACTION !

**#ServicePublicEnergie
#EnergieBienCommun
#PPE**

Pour en savoir plus :

Retrouvez toutes les propositions de la FNME-CGT sur energie-servicepublic.com



**LE SERVICE PUBLIC
EST UNE ÉNERGIE
D'AVENIR**

**MOBILISÉ
POUR VOUS**

**Suivez
la FNME-CGT
sur les réseaux
sociaux !**



FNME-CGT

@FNMECGT

@fnmecgt

@energiesyndicales

FNME-CGT

FNME-CGT

FNME CGT